



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 2 – Organisation du bureau des frais de déplacement – DAF - Rectorat

M. Frédéric FAUGERAS : Responsable de la Division des Affaires Financières

Mme Laetitia GARREAUD - Cheffe de bureau, Adjointe à la Responsable de division

05 55 11 43 07 / laetitia.garraud@ac-limoges.fr

Gestion financière des déplacements des :

Personnels du 2nd degré, administratifs, en services partagés titulaires remplaçants de la Haute-Vienne et de la Corrèze

Congés bonifiés

Frais de changement de résidence

Correspondante du Marché voyageur Amplitude (transport, hébergement, facturation)

Mme Caroline RIBIERE- Gestionnaire

05 55 11 43 08 / caroline.ribiere@ac-limoges.fr

Gestion financière des déplacements des :

Personnels itinérants du second degré

Personnels du Rectorat et de l'enseignement supérieur recherche innovation

Personnels convoqués à l'initiative de l'administration centrale et des services du Rectorat et de la DSDEN 23

Mme Annaïck PAYET- Gestionnaire

05 55 11 43 67 / annaick.payet@ac-limoges.fr

Gestion financière des déplacements des :

Personnels des 1^{er} et 2nd degrés en services partagés (enseignants, AESH, CPE) et personnels administratifs, personnels titulaires remplaçants de la Creuse

Personnels itinérants du 1^{er} degré de la Creuse (personnels médicaux-sociaux, conseillers pédagogiques, IEN...)

Mme Isabelle CHOUBLIER – Gestionnaire

05 87 50 46 05 / isabelle.choublier@ac-limoges.fr

Personnels du 2nd degré, administratifs, en services partagés titulaires remplaçants de la Haute-Vienne et de la Corrèze

DSDEN 87 : Gestion des frais de déplacement liés à la formation départementale et aux services partagés des :

- Professeurs des écoles, AESH, IEN, conseillers pédagogiques, personnels médicaux sociaux de la Haute-Vienne

DSDEN 19 : Gestion des frais de déplacement liés à la formation départementale et aux services partagés des :

- Professeurs des écoles, AESH, IEN, conseillers pédagogiques, personnels médicaux sociaux de la Corrèze

DSDEN 23 : Gestion des frais de déplacement liés à la formation départementale des :

- Professeurs des écoles, AESH, IEN, conseillers pédagogiques, personnels médicaux sociaux de la Creuse